

085 Amplifier le rôle du secteur privé dans l'instauration d'un monde positif pour la nature

RECONNAISSANT qu'il est urgent que tous les secteurs de la société agissent en faveur de la protection, de la conservation et de la restauration de la nature et de l'atténuation des incidences afin de faire cesser et inverser la perte de nature d'ici 2030, conformément aux cibles et objectifs mondiaux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

RAPPELANT la Cible 15 du Cadre, qui charge les gouvernements de prendre des mesures visant à inciter les entreprises à évaluer et communiquer leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que la dépendance des entreprises à l'égard de la nature et des ressources naturelles est mal comprise et reste en grande partie non quantifiée, exposant les entreprises et des secteurs de l'économie mondiale à des risques liés à la nature ;

CONSCIENT qu'il existe toute une série de mécanismes qui permettant aux entreprises d'évaluer, de comprendre et de gérer les dépendances, les incidences, les risques et les opportunités liés à la nature, en proposant des approches plus globales de la gestion des risques ;

SOUTENANT une adhésion accrue à l'établissement de rapports sur la préservation de la nature par les entreprises et les institutions financières, conformément aux cadres mondiaux, dont les recommandations du Groupe de travail sur la communication de données liées à la nature, et CONSCIENT des avantages d'un alignement des rapports sur d'autres normes, cadres et indicateurs existants, ainsi que sur d'autres exigences en matière de fixation d'objectifs, de communication et d'établissement de rapports ou sur des indicateurs facultatifs (p. ex. le Science-based Targets Network, la Global Reporting Initiative ou les indicateurs consensuels de l'état de la nature visés dans l'Initiative Positif pour la nature) ;

PRENANT ACTE des corrélations entre les risques, dépendances et incidences liés à la nature, d'une part, et au climat, de l'autre ;

NOTANT AVEC INTÉRÊT la mise en place de programmes nationaux volontaires et de mise en conformité visant à soutenir les contributions positives pour la nature (p. ex., au Royaume-Uni, la règle du gain net de biodiversité pour tout nouvel aménagement ou, en Australie, le marché volontaire des crédits biodiversité ou *Nature Repair Market*) en tant que modèles innovants pour exiger des investissements privés en faveur de la nature et les soutenir ;

COMPLÉTANT la Résolution 6.066 *Renforcer l'évaluation, l'estimation et l'élaboration de rapports sur la biodiversité par les entreprises* (Hawaï, 2016) ;

RÉITÉRANT l'intérêt du Forum des dirigeantes de l'UICN en tant que plateforme pour la poursuite des actions de sensibilisation et des appels à l'action sur le rôle crucial du secteur privé dans la réparation et la protection de la nature, et comme moyen de donner un élan entre les Congrès mondiaux de la nature sur le sujet ; et

RAPPELANT AUSSI le *Global Nature Positive Summit* (sommet mondial du Positif pour la nature), organisé en 2024, à Sydney, en Australie, où des chefs d'entreprise se sont joints au gouvernement, aux peuples autochtones et aux organisations non gouvernementales pour convenir que la nature doit être prise en compte dans les décisions économiques et commerciales afin de mettre en place des économies positives pour la nature et d'accélérer l'action collective pour stimuler les investissements en faveur de la nature ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. ENCOURAGE les États Membres de l'UICN et les gouvernements à répertorier, soutenir, promouvoir et suivre les voies positives pour la nature afin de garantir la contribution de chaque pays et la réalisation commune des objectifs et cibles mondiaux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en mettant l'accent sur le renforcement des partenariats public-privé pour la conservation, en stimulant les investissements dans les zones naturelles prioritaires (c. -à-d.

les zones importantes pour la biodiversité telles que les Zones clés pour la biodiversité), en exigeant que tous les projets d'aménagement respectent au minimum la hiérarchie des mesures d'atténuation, et en élaborant des mécanismes politiques qui favorisent la transparence et la responsabilisation, par exemple l'adhésion volontaire au principe de communication d'informations sur la préservation de la nature.

2. INVITE les entreprises et les institutions financières à s'engager dans des actions visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité, ce qui pourra se traduire par l'utilisation de cadres sur la gestion des risques liés à la nature et la communication d'informations sur la préservation de la nature, à identifier les incidences, les risques, les dépendances et les opportunités liés à la nature, à en rendre compte et à agir en conséquence.

3. APPELLE à une collaboration accrue entre les gouvernements, les entreprises, les institutions financières et les organisations non gouvernementales afin de :

a. mieux évaluer, rendre compte et gérer les impacts et les dépendances liés à la nature, y compris au moyen de normes, cadres et indicateurs réglementaires et/ou volontaires adaptés (p. ex. le Science-based Targets Network, la Global Reporting Initiative ou les indicateurs consensuels de l'état de la nature visés dans l'Initiative Positif pour la nature) ;

b. soutenir la réforme de la finance durable, y compris le développement de taxonomies de la finance durable ;

c. étudier de nouvelles possibilités de développement de mécanismes réglementaires et de marché (p. ex. les crédits biodiversité ou les obligations vertes et bleues) afin de financer la protection et la réparation de la nature et de faciliter la collaboration entre paysages et secteurs afin de mener des actions à grande échelle, en contribuant à la réalisation des objectifs et des cibles convenus au niveau international ;

d. soutenir les initiatives encourageant les investissements du secteur privé dans l'adaptation au changement climatique au moyen de solutions fondées sur la nature qui protègent la biodiversité, renforcent la résilience des écosystèmes et s'alignent sur les stratégies nationales d'adaptation et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; et

e. soutenir l'adoption de cadres sur la gestion des risques et les investissements qui intègrent les principes de justice sociale, d'équité et de respect des droits des peuples autochtones ainsi que les communautés locales.